



**Le tribunal correctionnel de Jacmel a décidé de déclarer non coupable le sénateur du Sud-est Wennsesclas Lambert accusé d'avoir tabassé le jeune militant politique Daniel Théodore lui arrachant deux dents, fait que le parlementaire avait pourtant avoué dans les médias.**

Le verdict a été rendu mercredi par le juge Monique Jean qui a déclaré que le sénateur est "acquitté pour absence de preuve" et que les soupçons qui pesaient sur lui ne sont pas fondés, avons-nous appris.

A rappeler que le sénateur Wennsesclas Lambert avait lui-même déclaré dans les médias qu'il avait cassé la mâchoire de Daniel Theodore, parce que ce dernier lui avait manqué de respect lors d'une réunion politique.

Daniel Theodore étudiant a la faculté de droit de Jacmel accompagné de ses avocats dont André Michel et Newton St-Juste avait porte plainte contre le sénateur pour séquestration, associations de malfaiteurs, coups et blessures.

Écrit par HPN

Jeudi, 03 Avril 2014 07:19

---

Me André Michel et Me Newton Louis St Juste ont informé qu'ils vont exercer un recours par devant la cour d'appel de Port-au-Prince contre cette décision qu'il qualifie de «honteuse» et qui déshonore la justice.